

Mesures de protection COVID-19 – Acceptation du risque

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a mis en place les mesures de protection détaillées au document : Camp de jour édition 2020 – Hors de l'ordinaire : Guide à l'attention des parents, joint au présent formulaire, afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus.

Il est de la responsabilité de toute personne, notamment les campeurs et leurs parents ou tuteurs, de respecter les mesures de protection mises en place par la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

J'ai pris connaissance du document Camp de jour édition 2020 – Hors de l'ordinaire... et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste ne puisse garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.

Nom de l'enfant

Signature du parent

Date